

AVIS PUBLIC

CONSULTATION ÉCRITE CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Au cours de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui aura lieu le mardi 5 octobre 2021 à 19 h, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au 20, rue André-Prévost, laquelle est constituée des lots 5 173 532 et 5 173 533 du cadastre du Québec en vue de la construction d'un bâtiment résidentiel de 42 étages et de 257 logements (Projet Symphonia phase 3).

La demande vise à permettre une pente de terrain de 5 %, et ce, contrairement à l'article 187 du *Règlement de zonage* (1700). Elle a donc pour objet de :

permettre de déroger à l'article 187, quant à la pente maximale d'un terrain de 3 % prescrite pour les bâtiments résidentiels de la classe d'usages h4 "habitation multifamiliale" et accorder une pente de 5 % pour ce terrain.

Conformément à l'arrêté 2021-054 du 16 juillet 2021, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant du 1^{er} au 15 septembre 2021 transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Toute question ou tout commentaire adressé au conseil d'arrondissement doit être transmis :

- 1° par voie électronique en utilisant le **formulaire** prévu à cette fin;
- 2º par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – demande de dérogation mineure Bureau du secrétaire d'arrondissement 4555, rue de Verdun, bureau 104 Montréal (Québec) H4G 1M4

3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant du Bureau d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne intéressée est invitée à consulter la <u>documentation</u> relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 31 août 2021.

Mario Gerbeau Secrétaire d'arrondissement